



Columna Fondation
collective Client Invest

Comptes annuels 2021

Columna Fondation collective
Client Invest, Winterthur

Le rapport annuel de Columna Fondation collective Client Invest, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Columna Fondation collective Client Invest, Winterthur, Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Columna Fondation collective Client Invest, Winterthur, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 15 juin 2022

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2021	31.12.2020
Actifs			
Placements de la fortune		3'048'376'872.46	2'766'989'037.51
Liquidités		107'249'294.78	97'239'504.99
Créances	7.1.1	11'669'083.22	13'125'509.71
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	1'904'479.80	4'863'388.80
Titres		2'922'153'972.01	2'647'349'704.87
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	5'496'761.65	4'502'041.14
./.. Ducroire		-96'719.00	-91'112.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	1'752'714.08	1'571'443.19
Total des actifs		3'050'129'586.54	2'768'560'480.70
Passifs			
Engagements		53'344'315.97	72'659'598.48
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	49'865'544.61	69'761'911.71
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		1'361'329.31	1'379'066.91
Autres dettes	7.2.2	2'117'442.05	1'518'619.86
Compte de régularisation passif	7.2.3	154'788.65	176'277.35
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	48'173'358.27	36'763'027.81
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		48'173'358.27	36'763'027.81
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'361'159'365.01	2'200'132'563.67
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	1'903'411'611.31	1'791'742'840.57
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	359'088'048.70	312'504'088.10
Provisions techniques des caisses de prévoyance	5.6.1	98'193'748.00	94'989'127.00
Provisions techniques de la Fondation	5.6.2	465'957.00	896'508.00
Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	6.3.1	292'985'521.09	262'897'634.59
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3.2	77'093'605.05	39'187'456.35
Fonds libres des caisses de prévoyance		217'218'632.50	156'743'922.45
Découvert des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres en début de période		156'743'922.45	124'968'396.08
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-9'589'488.87	16'517'521.46
Excédent des produits des caisses de prévoyance (net)		70'064'198.92	15'258'004.91
Fonds libres de la Fondation		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits de la Fondation		0.00	0.00
Total des passifs		3'050'129'586.54	2'768'560'480.70

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2021	2020
Cotisations, apports ordinaires et autres		194'131'992.91	177'102'498.20
Cotisations des salariés	7.3.1	68'525'009.50	67'397'491.45
Cotisations des employeurs	7.3.1	86'572'374.95	85'655'513.95
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-4'741'843.64	-8'715'333.81
Apports uniques et rachats		26'275'460.70	25'058'249.51
Autres apports uniques		678'245.10	3'270'942.25
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	16'405'431.35	4'016'016.45
Subsides du fonds de garantie LPP		417'314.95	419'618.40
Prestations d'entrée		136'527'387.90	396'786'414.77
Apports de libre passage		119'496'292.17	328'986'586.73
Apports liés à la reprise de prestations		8'393'498.30	5'614'427.65
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	5'751'413.48	59'179'848.21
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce		2'886'183.95	3'005'552.18
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		330'659'380.81	573'888'912.97
Prestations réglementaires		-115'264'476.05	-117'798'637.30
Rentes de vieillesse	7.3.3	-55'955'184.10	-53'641'638.10
Rentes de survivants	7.3.4	-7'990'677.75	-7'750'362.00
Rentes d'invalidité		-7'968'360.35	-8'436'849.95
Autres prestations réglementaires		-28'190.00	-23'555.15
Prestations en capital à la retraite		-34'972'796.25	-38'883'861.80
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-8'349'267.60	-9'062'370.30
Prestations de sortie		-192'704'643.76	-282'221'486.14
Prestations de libre passage en cas de sortie		-168'591'063.25	-243'939'675.55
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-13'277'305.96	-17'740'692.48
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-353'326.95	-4'285'277.05
Versements anticipés pour EPL/divorce	7.3.5	-7'902'831.35	-7'712'318.36
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-2'580'116.25	-8'543'522.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-307'969'119.81	-400'020'123.44
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-162'747'573.23	-303'546'015.82
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-34'622'698.86	-184'318'890.78
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-46'583'960.60	-55'682'719.74
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		9'589'488.87	-16'517'521.46
Constitution des provisions techniques des caisses de prévoyance		-3'204'621.00	-21'393'386.20
Dissolution/constitution des provisions techniques de la Fondation		430'551.00	-116'736.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-77'046'071.88	-34'501'357.80
Constitution/dissolution des réserves de cotisations des employeurs		-11'310'260.76	8'984'596.16

en CHF	Index de l'annexe	2021	2020
Produits de prestations d'assurance		87'462'433.58	125'781'307.42
Prestations d'assurance	7.3.6	85'110'280.70	119'342'152.70
Parts d'excédent des assurances	5.7	2'352'152.88	6'439'154.72
Charges d'assurance		-42'925'596.05	-40'383'391.69
Primes d'épargne		-3'885'845.30	-5'083'207.65
Primes de risque		-17'730'603.80	-16'781'403.05
Primes de coûts	7.3.7	-5'631'727.55	-5'795'141.50
Primes uniques aux assurances		-14'842'153.40	-11'890'980.69
Cotisations au fonds de garantie LPP		-835'266.00	-832'658.80
Résultat net de l'activité d'assurance		-95'520'474.70	-44'279'310.56
Résultat net des placements	6.9	233'663'217.38	103'349'042.67
Intérêts sur liquidités (net)	7.3.8	-694'651.13	-654'478.17
Intérêts sur les avoirs et engagements envers AXA Vie SA (net)	7.3.9	-69'828.15	189'575.10
Résultat des titres		252'463'829.06	120'734'891.10
Frais d'administration des placements	6.10.1	-17'768'691.76	-16'368'869.43
Rémunération des créances auprès des employeurs		121'377.60	-135'803.15
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-335'095.50	-452'036.98
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues		41'201.14	59'268.60
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés (net)		5'145.82	32'811.70
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-100'069.70	-56'316.10
Autres produits		344'069.79	228'532.01
Produits divers	7.3.10	344'069.79	228'532.01
Autres frais	7.3.11	-40'265.60	-112'837.30
Frais d'administration	7.3.7	-388'312.75	-407'423.40
Frais d'administration généraux		-199'660.60	-224'116.65
Honoraires de l'organe de révision		-74'905.35	-76'380.85
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-62'710.50	-62'295.25
Émoluments des autorités de surveillance		-51'036.30	-44'630.65
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		138'058'234.12	58'778'003.42
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance (net)		-30'087'886.50	-36'130'428.02
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation		-37'906'148.70	-7'389'570.49
Excédent des produits		70'064'198.92	15'258'004.91
Excédent des produits des caisses de prévoyance (net)	7.3.12	70'064'198.92	15'258'004.91
Excédent des produits de la Fondation	7.3.13	0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 20 mars 1974, le Crédit Suisse a créé, sous le nom de Crédit Suisse Fondation de prévoyance 2^e pilier, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse (Suisse) SA. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Client Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.743.071 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations surobligatoires.

La Fondation gère une caisse de prévoyance séparée pour chaque employeur affilié. Une caisse de prévoyance commune peut être gérée pour plusieurs entreprises liées économiquement (groupe d'entreprises).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1433 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2021	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel	01.01.2021	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2021	01.01.2022
- Prévoyance complémentaire	01.01.2021	01.01.2022
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2021	01.01.2022
Règlement de placement (Fortune collective de la fondation) ¹⁾	01.07.2021	31.12.2021
- Annexe 1 ¹⁾	01.09.2019	01.07.2021
- Annexes 2 et 3 ¹⁾	01.07.2014	
Règlement de placement (Profils de placement individuels)	01.01.2021	01.07.2021
- Annexe 1	01.01.2019	01.07.2021
- Annexes 2 et 3	01.01.2021	
Règlement relatif à la participation aux excédents		
- Client Invest	01.01.2020	
- Assurance complète	01.01.2013	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la Fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2020	31.12.2021
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

¹⁾ Le règlement de placement (Fortune collective de la fondation) du 1^{er} janvier 2021 a été remplacé par l'édition valable à compter du 1^{er} juillet 2021; la version actuellement en vigueur est celle valable à compter du 31 décembre 2021. L'annexe 2 (édition du 1^{er} janvier 2020) a été supprimée, et les annexes 3 et 4 sont devenues les annexes 2 et 3.

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Marco Born	Président	2021 - 2024	Employeurs
Christoph Haller (dès le 01.04.2021)		2021 - 2024	Employeurs
Stephan Schindler (jusqu'au 31.03.2021)		2021	Employeurs
Alain Staub		2021 - 2024	Employeurs
Johannes Kern		2021 - 2024	Salariés
Markus Romberg		2021 - 2024	Salariés
Matthias Wick		2021 - 2024	Salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur et/ou groupe d'entreprises affilié. Les commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérance, administration, comptabilité et distribution	AXA Vie SA, Winterthur
---	------------------------

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'affiliation)	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	515	562	-8,36
Entrées	1	4	
Sorties	-43	-51	
État au 31.12	473	515	-8,16
dont avec réassurance complète du processus d'épargne (assurance complète)	320	347	
dont avec placement autonome de la fortune sous la responsabilité des CPP	153	168	

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	13'709	12'838	6,78
Entrées	2'628	3'561	
Sorties	-2'326	-2'690	
État au 31.12	14'011	13'709	2,20
dont avec réassurance complète			
du processus d'épargne (assurance complète)	721	919	
dont avec placement autonome de la fortune	13'290	12'790	

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2021	Entrées Sorties 2021	Effectif au 31.12.2020
Rentes de vieillesse	818	153 -35	700
Rentes en cas de divorce	2	0 0	2
Rentes d'enfant de retraité	28	16 -12	24
Rentes de partenaire	26	8 -2	20
Rentes temporaires	2	1 0	1
État au 31.12	876		747

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2021	Entrées Sorties 2021	Effectif au 31.12.2020
Rentes de vieillesse	2'228	59 -89	2'258
Rentes en cas de divorce	6	2 0	4
Rentes d'enfant de retraité	9	1 -7	15
Rentes d'invalidité	581	84 -92	589
Rentes d'enfant d'invalidité	161	18 -34	177
Rentes de partenaire	692	40 -40	692
Rentes d'orphelin	77	8 -11	80
Rentes temporaires	1	0 0	1
État au 31.12	3'755		3'816
Total des rentes au 31.12	4'631		4'563

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2021	2020
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime surobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	4,764%	4,947%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	4,901%	5,087%

Les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance: selon les parts exprimées en pour-cent par catégorie de placement (méthode forfaitaire)
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation: sur la base de la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»).

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation est désormais calculé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»), alors que jusqu'ici il était calculé selon les parts exprimées en pour-cent par catégorie de placement (méthode forfaitaire) (cf. point 6.3.2).

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation et les caisses de prévoyance n'assument aucun risque.

5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Évolutions, voir les points 5.3.2 et 5.5.3. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	739'871'032.43	803'301'064.45
Variation de la réserve mathématique d'épargne pour les assurés actifs	-18'388'485.13	-37'683'111.02
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-17'948'892.00	-25'746'921.00
État au 31.12	703'533'655.30	739'871'032.43

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome

	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	1'791'742'840.57	1'572'922'591.99
Bonifications de vieillesse	129'557'280.80	127'017'583.45
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	2'619'545.70	2'698'563.75
Apports uniques et rachats	26'077'594.55	24'509'545.16
Apports de libre passage	116'496'566.20	326'062'494.84
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2'880'049.45	2'949'933.58
Autres apports ¹⁾	4'437'348.36	2'394'965.66
Prestations de libre passage en cas de sortie	-151'352'253.75	-204'283'139.50
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-7'894'831.35	-7'616'039.06
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-51'178'369.85	-52'573'874.10
Prestations en capital à la retraite	-30'020'678.15	-34'255'126.15
Dissolution en cas de décès; autres	-6'999'553.10	-2'586'016.85
Rémunération des avoirs de vieillesse	77'046'071.88	34'501'357.80
État au 31.12	1'903'411'611.31	1'791'742'840.57

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend des apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi que d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	95'066'346.43	132'749'457.45
Bonifications de vieillesse	2'517'953.24	3'391'053.91
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	1'398'416.26	1'731'658.39
Apports uniques et rachats	197'866.15	548'704.35
Apports de libre passage	2'999'725.97	2'924'091.89
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	6'134.50	55'618.60
Autres apports ¹⁾	33'102.35	430'433.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	-17'238'809.50	-39'656'536.05
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-8'000.00	-96'279.30
Prestations en capital à la retraite	-4'952'118.10	-4'628'735.65
Dissolution pour cause de retraite ou de décès; autres	-3'908'615.15	-3'087'084.95
Rémunération des avoirs de vieillesse	565'859.15	703'964.79
État au 31.12	76'677'861.30	95'066'346.43

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend des apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi qu d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.3 Rémunération des avoirs de vieillesse

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune

Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par les Commissions de prévoyance du personnel des caisses de prévoyance affiliées, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et du résultat individuel des placements. Si aucune décision n'a été prise en la matière, c'est le taux d'intérêt de 1,00% (comme l'année précédente) fixé par le Conseil de fondation qui est appliqué.

	2021	2020
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,00% - 16,00%	1,00% - 5,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse subobligatoires	1,00% - 16,00%	1,00% - 5,00%

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne

Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2021	2020
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse subobligatoires	0,00%	0,00%

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP placés de façon autonome	883'051'923.51	857'474'404.13
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	57'308'742.96	70'584'383.54
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	940'360'666.47	928'058'787.67
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.3) n'est pas inscrit au bilan.

5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	353'090'871.13	307'971'514.46
Rentes en cas de divorce	177'046.42	177'721.95
Rentes d'enfant de retraité	840'156.18	620'170.36
Rentes de partenaire	4'898'426.21	3'719'856.64
Rentes temporaires	81'548.76	14'824.69
État au 31.12	359'088'048.70	312'504'088.10
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	876	747

5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	312'504'088.10	256'821'368.36
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	51'178'369.85	52'573'874.10
Pertes liées aux départs à la retraite (financées par les caisses de prévoyance)	10'470'331.35	10'274'257.00
Constitution liée aux reprises de rentes	226'776.55	0.00
Constitution liée aux augmentations de rentes	371'058.60	470'607.05
Versements de rentes	-18'226'497.60	-15'348'564.60
Dissolution liée aux transferts de rentes	-896'092.15	-396'694.55
Rémunération ¹⁾	7'387'513.50	6'262'580.00
Effet résultant de la modification des bases techniques	-3'678'193.17	1'736'121.95
Bénéfice/perte technique, autres variations	-249'306.33	110'538.79
État au 31.12	359'088'048.70	312'504'088.10

¹⁾ Intérêts annuels de 2,20% sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance au début et à la fin de l'année. Le taux d'intérêt technique de 2,00% s'applique à compter du 31 décembre 2021.

5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels	31.12.2021	Constitution	31.12.2020
	CHF	Dissolution 2021	CHF
Rentes de vieillesse	450'766'131.00	14'152'312.00 -30'637'340.00	467'251'159.00
Rentes en cas de divorce	886'877.00	551'727.00 -11'497.00	346'647.00
Rentes d'enfant de retraité	38'769.00	3'069.00 -60'269.00	95'969.00
Rentes d'invalidité	66'210'439.00	5'689'906.00 -9'433'423.00	69'953'956.00
Rentes d'enfant d'invalidité	1'729'352.00	359'255.00 -304'556.00	1'674'653.00
Rentes de partenaire	105'415'883.00	7'975'081.00 -6'074'380.00	103'515'182.00
Rentes d'orphelin	1'803'110.00	278'632.00 -427'072.00	1'951'550.00
Rentes temporaires	5'233.00	0.00 -10'337.00	15'570.00
État au 31.12	626'855'794.00		644'804'686.00
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	3'755		3'816

5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2021, il y a eu une adaptation des rentes à l'évolution des prix de 0,3% selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

	31.12.2021	Constitution	31.12.2020
	CHF	Dissolution 2021	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	97'362'418.00	11'569'517.00 -8'431'016.00	94'223'917.00
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	831'330.00	315'688.49 -249'568.49	765'210.00
État au 31.12	98'193'748.00		94'989'127.00

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

Il a été validé par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.6.2 Provisions techniques de la Fondation

	31.12.2021	Dissolution	31.12.2020
	CHF	2021	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	465'957.00	-430'551.00	896'508.00
État au 31.12	465'957.00		896'508.00

Cette provision a été constituée en faveur des personnes assurées invalides qui ne sont affiliées à aucune caisse de prévoyance.

Elle a été calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2021, AXA Vie SA a versé des parts d'excédent issues du contrat d'assurance collective pour un montant totalisant 2'352'152.88 CHF:

- parts d'excédent de 1'057'742.88 CHF issues du processus de risque
- parts d'excédent de 1'294'410.00 CHF issues du processus de risque pour les caisses de prévoyance avec formule d'excédents individuelle (formule de bonus)

Les parts d'excédent ont été créditées aux fonds libres des caisses de prévoyance. Chaque caisse de prévoyance a été informée séparément de l'attribution des excédents.

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 26 mai 2021 pour le 31 décembre 2020. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,2%. Le taux d'intérêt technique de 2,2% est actuellement considéré comme étant plutôt trop élevé compte tenu de la borne supérieure DTA 4.
- L'utilisation des bases techniques LPP 2015 avec tables de génération est considérée comme appropriée.
- Au 1^{er} janvier 2015, la Fondation a conclu auprès d'AXA Vie SA un contrat-cadre pour les assurances collectives en vue de la réassurance des risques de décès et d'invalidité. Ce contrat de réassurance permet de réassurer les prestations réglementaires en cas de décès et d'invalidité de manière largement congruente. Une provision est constituée pour les caisses de prévoyance avec composantes de prestations spécifiques.
- Au 31 décembre 2020, le taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'établit à 120,9%. Le taux de couverture au niveau de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2 s'établit à 112,3%.
- La réserve de fluctuation de valeur de la Fondation représente 12,3%, soit environ 84,3% de sa valeur cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves de fluctuation. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont considérées comme suffisantes. Les réserves de fluctuation de valeur au niveau de la Fondation ainsi que celles de 18 des 168 caisses de prévoyance au total qui placent leur fortune sous leur propre responsabilité n'ont toutefois pas pu être constituées conformément à leur objectif. Les 150 autres caisses de prévoyance disposent d'une réserve de fluctuation de valeur entièrement constituée.
- Au 31 décembre 2021, l'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Toutes les dispositions réglementaires actuarielles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Au 31 décembre 2020, la Fondation offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

Conformément à la directive de la CHS PP D - 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2021 et s'applique pour la première fois à l'exercice 2021, l'expert en prévoyance professionnelle établira désormais chaque année une expertise actuarielle, pour la première fois sur la base des comptes annuels 2021 révisés.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération (auparavant, LPP 2015 avec tables de génération), au taux d'intérêt technique de 2,00% (année précédente: 2,20%). Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat, pour autant que celui-ci ne soit pas supérieur au taux d'intérêt technique de la Fondation.

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2021. Dans l'ensemble, la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité est demeurée pratiquement inchangée malgré l'adaptation des tarifs. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Les calculs actuariels au 31 décembre 2021 ont été effectués à l'aide des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération (auparavant, bases techniques LPP 2015 avec tables de génération). Le taux d'intérêt technique pour les rentes en cours au 31 décembre 2021 a été abaissé de 2,20% à 2,00%.

5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

5.11.1 Taux de couverture consolidé de la Fondation

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	3'050'129'586.54	2'768'560'480.70
./. Engagements	-53'344'315.97	-72'659'598.48
./. Compte de régularisation passif	-154'788.65	-176'277.35
./. Réserves de cotisations des employeurs	-48'173'358.27	-36'763'027.81
Total des actifs nets à la valeur de marché	2'948'457'123.65	2'658'961'577.06
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'903'411'611.31	1'791'742'840.57
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	359'088'048.70	312'504'088.10
Provisions techniques	98'659'705.00	95'885'635.00
Total du capital de prévoyance actuariel	2'361'159'365.01	2'200'132'563.67
Taux de couverture consolidé de la Fondation	124,9%	120,9%

5.11.2 Taux de couverture de la Fondation (sans les caisses de prévoyance)

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	3'050'129'586.54	2'768'560'480.70
./. Engagements	-53'344'315.97	-72'659'598.48
./. Compte de régularisation passif	-154'788.65	-176'277.35
./. Réserves de cotisations des employeurs	-48'173'358.27	-36'763'027.81
./. Provisions techniques des caisses de prévoyance	-98'193'748.00	-94'989'127.00
./. Capital de prévoyance des assurés actifs ¹⁾	-1'899'783'127.65	-1'786'177'997.77
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-217'218'632.50	-156'743'922.45
./. Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	-292'985'521.09	-262'897'634.59
Total des actifs nets à la valeur de marché	440'276'094.41	358'152'895.25
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹⁾	3'628'483.66	5'564'842.80
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	359'088'048.70	312'504'088.10
Provisions techniques de la Fondation	465'957.00	896'508.00
Total du capital de prévoyance actuariel	363'182'489.36	318'965'438.90
Taux de couverture de la Fondation (sans les caisses de prévoyance)	121,2%	112,3%

¹⁾ La Fondation gère des avoirs de vieillesse de personnes assurées invalides placés de façon autonome pour un montant de 3'628'483.66 CHF.

5.11.3 Taux de couverture des caisses de prévoyance

Toutes les caisses de prévoyance présentent un taux de couverture supérieur ou égal à 100%.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Les règlements de placement définissent l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Les placements de la fortune, dans la mesure où celle-ci n'est pas couverte par un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA conformément aux principes actuariels ni placée par des caisses de prévoyance sous leur propre responsabilité, sont régis par le règlement de placement «Fortune collective de la fondation».

Pour la gestion de la fortune collective de la Fondation, le Conseil de fondation a conclu un contrat de gestion de fortune avec la société Credit Suisse (Suisse) SA. Celle-ci est soumise à la loi sur les banques et dispose du droit d'exercer en tant que gestionnaire de fortune conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2.

Gestion de fortune par Credit Suisse (Suisse) SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Bruno von Rotz, Credit Suisse (Suisse) SA
Gestionnaire de placement	Roger Düggelein, Credit Suisse (Suisse) AG

Gestion de fortune des caisses de prévoyance

Les placements du capital de prévoyance de caisses avec profil de placement individuel sont régis par le règlement de placement «Profils de placement individuels». Dans ce cas, la Commission de prévoyance du personnel peut décider d'assumer elle-même le placement et la gestion de la fortune de prévoyance ou déléguer ces tâches à un gérant de fortune agréé selon l'art. 48f OPP 2.

Sur les 153 caisses de prévoyance avec placement autonome de la fortune, 93 ont mandaté un gestionnaire de fortune externe:

Gestionnaire de fortune	Autorisation en vertu de l'art.	Nombre de caisses de prévoyance
Credit Suisse (Suisse) SA	48f, al. 4, let. d, OPP 2	83
AXA Assurances SA	48f, al. 4, let. g, OPP 2	3
Albin Kistler, Partner AG	48f, al. 4, let. f, OPP 2	1
Chefinvest International AG	48f, al. 4, let. h, OPP 2	1
Entrepreneur Partners AG	48f, al. 4, let. f, OPP 2	1
GAM Investment Management (Switzerland) AG	48f, al. 4, let. f, OPP 2	1
Indexinvestor AG ¹⁾		1
Vontobel Asset Management AG	48f, al. 4, let. f, OPP 2	1
Weibel Hess & Partner AG ¹⁾		1

¹⁾ La nouvelle autorisation selon l'art. 48f, al. 4 f, OPP 2 a été annoncée à la FINMA par le gestionnaire de fortune, le délai transitoire court jusqu'au 31 décembre 2022.

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par la Fondation de placement Winterthur FWi.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

En vertu du règlement de placement, les extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 peuvent être utilisées. Au cours de l'exercice, six caisses de prévoyance ont fait usage de cette possibilité. Le respect de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2, est établi de manière probante pour les caisses de prévoyance concernées.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

6.3.1 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance constitue une réserve de fluctuations de valeur individuelle afin d'amortir les variations de cours des placements. Cette réserve représente une garantie contre les pertes sur cours enregistrées par les placements et permet d'assurer l'équilibre financier.

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur (objectif) est déterminé en relation avec la stratégie de placement et se calcule à l'aide de parts exprimées en % par catégorie de placement (méthode forfaitaire).

Catégorie de placement	Réserve de fluctuation en % de la valeur du cours
Créances en francs suisses	5
Créances en monnaies étrangères	12
Actions Suisse	19
Actions Étranger	20
Fonds immobiliers Suisse	8
Fonds immobiliers Étranger	15
Hedge funds	15
Insurance linked securities (ILS)	12
Private equity	20
Infrastructure Suisse	5
Autres placements alternatifs	15

Pour les parts détenues dans des fonds de placement mixtes, les taux destinés à définir la réserve de fluctuation de valeur sont fixés sur la base de la structure de placement du fonds de placement concerné.

En cas de différence entre la réserve de fluctuation de valeur constituée et l'objectif défini, les caisses de prévoyance concernées en sont avisées individuellement.

Dans le cadre des placements auprès d'AXA Vie SA, aucune réserve de fluctuation de valeur n'est constituée.

Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur selon bilan	292'985'521.09	262'897'634.59
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	293'423'015.34	267'829'114.31
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	437'494.25	4'931'479.72

État de la réserve de fluctuation de valeur constituée en 2021 en % de l'objectif	Affiliations (nombre)	Objectif CHF	Constituée CHF
100%	138	289'664'357.50	289'664'357.50
Moins de 100% - 75%	4	3'103'070.35	2'851'691.32
Moins de 75% - 50%	1	655'587.49	469'472.27
Moins de 50% - 25%	0	0.00	0.00
Moins de 25%	0	0.00	0.00
Aucune réserve de fluctuation de valeur constituée ¹⁾	10	0.00	0.00
Total	153	293'423'015.34	292'985'521.09

¹⁾ Caisses de prévoyance en cours de dissolution sans titres

6.3.2 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation

La Fondation constitue une réserve de fluctuation de valeur afin d'amortir les variations de cours des placements. Cette réserve représente une garantie contre les pertes sur cours enregistrées par les placements et permet d'assurer l'équilibre financier.

Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»).

La méthode «value at risk» permet de déterminer, sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, une réserve de fluctuation de valeur garantissant l'équilibre financier sur une durée de deux ans, avec un niveau de sécurité de 99%. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur applicable est exprimé en pourcentage du capital de prévoyance investi et des provisions techniques.

Le Conseil de fondation a fixé à 23,4% le montant cible des réserves de fluctuation de valeur applicable.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur selon bilan	77'093'605.05	39'187'456.35
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	84'984'702.51	46'459'614.01
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	7'891'097.46	7'272'157.66
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	90,7%	84,3%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total	Part	Total
		31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020
		CHF	Part en %	CHF
Créances				
Liquidités	PD	107'249'295	3,52	97'239'505
Créances	PD	11'669'083	0,38	13'125'510
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	PD	1'904'480	0,06	4'863'389
Créances auprès des employeurs affiliés		5'496'762	0,18	4'502'041
./. Du croire	PD	-96'719	0,00	-91'112
Obligations en CHF	PD	17'999'028	0,59	17'007'701
Obligations en CHF	PC	839'559'550	27,55	782'463'331
Obligations en monnaies étrangères	PD	1'090'554	0,04	952'021
Obligations en monnaies étrangères	PC	135'853'859	4,46	130'279'505
Titres de gage immobilier	PD	2'237'550	0,07	1'989'830
Titres de gage immobilier	PC	49'722'664	1,63	41'190'766
Marché monétaire	PC	14'073'242	0,46	13'586'134
Actions				
Actions Suisse	PD	28'203'470	0,93	24'679'148
Actions Suisse	PC	430'089'480	14,11	376'613'131
Actions Étranger	PD	6'708'207	0,22	5'421'031
Actions Étranger	PC	580'355'350	19,04	533'490'486
Parts sociales de coopératives de construction et d'habitation	PD	0	0,00	100'000
Immeubles				
Immobilier Suisse	PC	526'262'357	17,26	476'612'502
Immobilier Étranger	PC	134'070'420	4,40	117'906'085
Placements en infrastructures				
	PC	15'061'760	0,49	13'305'032
Placements alternatifs				
Hedge funds	PC	43'696'573	1,43	37'806'740
Private equity	PC	47'724'704	1,57	38'521'405
Matières premières/commodities	PC	6'192'014	0,20	5'306'151
Insurance linked securities	PC	18'729'184	0,61	18'287'439
Créances complexes	PC	24'524'006	0,80	11'831'267
Total des placements		3'048'376'873	100,00	2'766'989'038
Compte de régularisation actif		1'752'714		1'571'443
Total des actifs		3'050'129'587		2'768'560'481

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

Les placements immobiliers collectifs comprennent des parts de divers fonds immobiliers, des parts des fondations de placement ainsi que des parts de fonds mixtes.

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

6.4.1 Allocation des actifs d'AXA Vie SA pour les actifs provenant de contrats d'assurance

Le capital de prévoyance réassuré auprès d'AXA Vie SA dans le cadre du contrat d'assurance collective (actifs provenant de contrats d'assurance) est placé par AXA Vie SA conformément aux prescriptions relevant du droit de la surveillance.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation, ainsi que des caisses de prévoyance, ont investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.6 Actes de nantissement

Afin de se protéger contre les risques de change, les caisses de prévoyance peuvent recourir à des opérations à terme sur devises qui nécessitent des dépôts de garantie (marges initiales) obligatoires. Credit Suisse (Suisse) SA octroie une limite de négoce correspondant au volume des transactions et définie dans un «contrat-cadre pour la couverture des marges de maintenance». Cette limite est garantie au moyen d'un acte de nantissement général limité qui prévoit que seule la fortune de la caisse de prévoyance concernée est nantie. Identique à la limite de négoce correspondante, cet acte confère à la banque un droit de gage d'un montant limité. Autrement, il n'y a ni obligation de procéder à des versements supplémentaires ni aucun effet de levier à la charge des caisses de prévoyance. Les dispositions des art. 65, al. 1, ainsi que 71, al. 1, LPP sont respectées. Les droits de gage existant au 31 décembre 2021 se montent à 6'100'000 CHF (dont aucun n'a été réalisé), comme l'année précédente (non réalisés).

6.7 Engagements de capital ouverts

Des investissements ont été réalisés dans des fonds modulaires.

Volume total au	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Commitment amount	52'490'000.00	47'490'000.00
Fonds déjà appelés	31'980'000.00	27'980'000.00
Fonds pouvant encore être appelés	20'510'000.00	19'510'000.00

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres n'a été effectuée. Des investissements ont été effectués dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements

Le résultat net des placements comprend les frais et les recettes afférents à la gestion de la fortune de la Fondation ainsi que ceux des diverses caisses de prévoyance. Ces dernières ont été informées individuellement du résultat du placement de leur fortune.

Performance des placements ¹⁾	2021	2020
	CHF	CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	2'767'061'377.76	2'453'428'821.98
Somme des actifs pertinents au 31.12	3'048'448'891.39	2'767'061'377.76
Valeur moyenne	2'907'755'134.58	2'610'245'099.87
Résultat net des placements	233'663'217.38	103'349'042.67
Performance des placements en %	8,0	4,0

¹⁾ Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais de gestion de fortune

	2021	2020
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	13'265'753.55	12'149'412.44
Frais de gestion de fortune directs de la Fondation		
Honoraires de gestion de fortune de Credit Suisse (Suisse) SA	809'283.33	621'944.30
Frais de transaction et impôts	59'423.18	22'713.66
Frais de gestion de fortune directs des caisses de prévoyance		
Honoraires de gestion de fortune, de gestion de comptes et de dépôts	3'735'054.01	3'310'720.25
Frais de transaction et impôts	231'478.96	297'557.98
Remboursements provenant de la gestion de fortune (caisses de prévoyance)	-332'301.27	-33'479.20
Total	17'768'691.76	16'368'869.43
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Total des placements	3'048'376'872.46	2'766'989'037.51
Total des placements transparents	3'043'568'909.15	2'763'765'065.00
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,58%	0,59%
Taux de transparence en matière de frais	99,84%	99,88%

Placements collectifs non transparents**31.12.2021**

ISIN	Nom du produit Prestataire	Effectif Parts	Valeur de marché en CHF
CH0514875217	Ant.-Z- AXA Vorsorge Fonds - Eq.Emerg. Mkts.II AXA Vorsorge Fonds - Equities Emerging Markets II	319	276'724.26
CH1139099068	Reg.Shs Swissprime Site Sol. Inv. FD Comm Swiss Prime Site Solutions Investment Fu	10'000	1'025'000.00
KYG9360A1470	Victor Arc E/1/CHF Victory Arcadia SPC	186	287'334.21
LU0348529875	Shs -Y-ACC-Euro- FAST Europe Capitalisation Fidelity Active Strategy SICAV - Europe	400	143'503.87
LU2357228449	Shs -B Int.s- CS Pvt Eq SG V Capitalisation Credit Suisse Private Equity Platform II	418'000	380'860.70
XD0286332057	Red.Ptg.SHS-USD-Blue Dia Non-Di NDI S. Blue Diamond Global Strategies Feeder SP	665	189'462.41
XD1113115541	Red. Ptg.Shs -B- SilverArc Cap Series 0421 SilverArc Capital Alpha Fund II Ltd	186	158'066.60
XF0002897300	Parts Hedge Funds Pre-Payment CHF Credit Suisse AG	1'000'000	1'000'000.00
XF0002897318	FUND PRE-PAYM EUR Fund Pre-Paym EUR	1'300'000	1'347'006.70
XF0040857298	Com PE SEF A2 Swiss Entrepreneurs Fund	1'100'000	1.10
XF0041149943	Com PE SGV SCSp B Seasons Global V SCSp	3'800'000	3.46
Total			4'807'963.31

6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

6.10.3 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune. Chaque année, les personnes et les institutions concernées fournissent à la Fondation une confirmation ou un décompte écrits et doivent en outre lui remettre tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci.

Pour l'année 2021, la Fondation a reçu au titre de la gestion de fortune des remboursements d'un montant de 332'301.27 CHF (année précédente: 33'479.20 CHF). Ces remboursements ont été crédités aux caisses de prévoyance concernées.

6.10.4 Droits des actionnaires

Le Conseil de fondation vote dans l'intérêt des personnes assurées et en vue d'assurer la prospérité de la Fondation à long terme. La Fondation informe chaque année les personnes assurées, sur son site Internet, de la manière dont elle a exercé ses droits de vote. Les dispositions de l'art. 22 ORAb sont respectées.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés

	2021	2020
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	5'496'761.65	4'502'041.14
./. Du croire	-96'719.00	-91'112.00
État au 31.12	5'400'042.65	4'410'929.14

Au 31 mars 2022, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 478'198.60 CHF (année précédente: 835'156.95 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs

	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	36'763'027.81	45'691'307.87
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	16'405'431.35	4'016'016.45
Prélèvement pour le financement de cotisations	-4'741'843.64	-8'715'333.81
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-353'326.95	-4'285'277.05
Autres variations (différences d'arrondi)	0.00	-1.75
Rémunération	100'069.70	56'316.10
État au 31.12	48'173'358.27	36'763'027.81

Rémunération des réserves de cotisations des employeurs

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées conformément aux décisions des Commissions de prévoyance du personnel.

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne

Les réserves de cotisations des employeurs n'ont pas été rémunérées.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent principalement sous ce poste les avoirs des caisses de prévoyance auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé) ainsi que des créances envers d'autres institutions de prévoyance.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage liées à des résiliations de contrats et des sorties qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance.

7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP et à des factures non encore payées au titre des frais de gestion de fortune des caisses de prévoyance.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2021	2020
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	132'075'234.04	130'408'637.36
Cotisations de risque	17'858'702.75	17'261'963.40
Cotisations de frais	5'369'149.66	5'475'267.49
Contributions de longévité ¹⁾	29.20	-3'084.25
Cotisations au fonds de garantie LPP	817'098.10	812'347.40
Total	156'120'213.75	153'955'131.40
dont cotisations des salariés	68'525'009.50	67'397'491.45
dont cotisations des employeurs	86'572'374.95	85'655'513.95
dont cotisations provenant des fonds libres de caisses de prévoyance	1'022'829.30	902'126.00

¹⁾ Depuis 2019, les contributions de longévité ne sont plus prélevées. Les montants indiqués proviennent de mutations rétroactives.

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés

	2021	2020
	CHF	CHF
Provisions techniques	1'324'678.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur	3'930'491.36	27'794'873.21
Fonds libres	496'244.12	31'384'975.00
Total	5'751'413.48	59'179'848.21

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective

	2021	2020
	CHF	CHF
Provisions techniques	2'039'530.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur	1'152'042.97	2'873'238.94
Fonds libres	10'085'732.99	14'867'453.54
Total	13'277'305.96	17'740'692.48

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	17'933'247.65	14'997'874.45
Rentes réassurées selon les principes actuariels	38'021'936.45	38'643'763.65
Total	55'955'184.10	53'641'638.10

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	293'249.95	350'690.15
Rentes réassurées selon les principes actuariels	7'697'427.80	7'399'671.85
Total	7'990'677.75	7'750'362.00

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2021	2020
Nombre	79	67
Montant total en CHF	4'574'886.00	4'254'380.75
Mises en gage pour la propriété du logement		
Nombre	25	26
Versements à la suite de divorces		
Nombre	34	36
Montant total en CHF	3'327'945.35	3'457'937.61

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement de la prime ainsi que des remboursements en cas de sortie de personnes assurées, d'encouragement à la propriété du logement, de divorces et de résiliations de contrats reçus par AXA Vie SA.

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	2'881'198.81	3'038'173.91
Frais de marketing et de publicité	58'562.97	62'951.66
Indemnités au titre des frais de distribution et de conclusion	2'691'965.77	2'694'015.93
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>1'167'905.35</i>	<i>1'105'189.60</i>
<i>dont indemnités au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>1'524'060.42</i>	<i>1'588'826.33</i>
Total	5'631'727.55	5'795'141.50

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)¹⁾

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	0.00	600.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	43'700.00	44'900.00
Frais d'encaissement	2'100.00	1'900.00
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	25'289.35	48'681.30
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	7'970.00	4'620.00
Frais d'annonce	3'150.00	1'650.00
Coûts pour des services spéciaux	3'800.00	3'654.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle ¹⁾	22'047.30	31'196.90
Total	108'056.65	137'202.20

¹⁾ En 2021, AXA Vie SA a pris en charge une partie de ces frais (19'990.20 CHF; année précédente: 22'094.65 CHF). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation)

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	100'585.85	106'595.25
Honoraires de l'organe de révision	74'905.35	76'380.85
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	40'663.20	31'098.35
Frais liés à la surveillance directe	42'513.00	36'511.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	8'523.30	8'119.65
Coûts pour autres dépenses	13'065.40	11'516.10
Total	280'256.10	270'221.20
Total des frais d'administration	388'312.75	407'423.40

7.3.8 Intérêts sur liquidités (net)

Ce poste comprend des intérêts négatifs à hauteur de 693'393.15 CHF.

7.3.9 Intérêts sur les avoirs et engagements envers AXA Vie SA (net)

Il s'agit des intérêts générés par les comptes des caisses de prévoyance et de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.3.10 Produits divers

Il s'agit principalement de versements d'AXA Vie SA et de contributions aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion qui sont prélevées en vue de couvrir des dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL).

7.3.11 Autres frais

Il s'agit principalement de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune et de la constitution du ducroire.

7.3.12 Excédent des produits des caisses de prévoyance (net)

L'excédent des produits enregistré en 2021 résulte essentiellement des produits des titres.

7.3.13 Excédent des produits de la Fondation

	2021	2020
	CHF	CHF
Dissolution/constitution des provisions techniques de la Fondation	430'551.00	-116'736.00
Rémunération des avoirs de vieillesse et des prestations de libre passage des assurés invalides pris en charge de façon autonome (net)	-43'643.31	-62'671.10
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-17'933'247.65	-14'997'874.45
Rentes de survivants versées de façon autonome	-293'249.95	-350'690.15
Transfert du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes à la nouvelle institution de prévoyance	-896'092.15	-396'694.55
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (net)	-46'583'960.60	-55'682'719.74
Dissolution d'avoirs de vieillesse lors de la conversion en rentes	51'178'369.85	52'573'874.10
Financement des pertes liées aux départs à la retraite et des augmentations de rentes subrogatoires par les caisses de prévoyance	10'805'890.72	11'854'313.15
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reçus à la suite de reprises	226'776.55	0.00
Compensation de cotisations au fonds de garantie LPP	-18'167.90	-20'311.40
Intérêts sur liquidités de la Fondation (net)	-88'774.82	-67'060.84
Résultat des titres (sans les caisses de prévoyance)	44'714'050.84	17'356'898.40
Frais de gestion des placements de la fortune (sans les caisses de prévoyance)	-3'286'220.63	-2'477'065.11
Intérêts et excédents d'AXA Vie SA (net)	4'930.48	21'436.13
Constitution du croire	-5'607.00	-91'112.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-17'535.00	-18'900.00
Frais directs de la Fondation (frais d'administration)	-280'256.10	-270'221.20
Effets résultant des comptes de régularisation	7'714.60	132'428.15
Autres charges et produits (net)	-15'380.23	2'677.10
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	37'906'148.70	7'389'570.49
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-37'906'148.70	-7'389'570.49
Excédent des produits de la Fondation	0.00	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Fondation

La Fondation ne présente aucun découvert.

Caisses de prévoyance

Toutes les caisses de prévoyance présentent un taux de couverture supérieur ou égal à 100%.

9.2 Renonciation par les employeurs à l'utilisation des réserves de cotisations des employeurs

Aucune

9.3 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective. En 2021, aucune liquidation partielle n'a été effectuée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

9.4 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2021, une procédure juridique était en cours en relation avec la fourniture de prestations. Elle est menée en collaboration avec AXA Vie SA.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun